

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

ALLEMAGNE

Déclaration de M. Werner Müller Ministre fédéral de l'économie et de la technologie

Les décisions que nous prendrons au cours de cette Conférence ministérielle de l'OMC détermineront l'orientation de la politique commerciale internationale qui sera menée au siècle prochain. Seattle est une ville ouverte sur l'extérieur et je nourris l'espoir que nous y trouverons l'inspiration nécessaire pour poursuivre énergiquement la libéralisation mondiale du commerce. Je tiens à remercier le Président Clinton, l'ensemble de l'administration américaine et, bien entendu, vous-même Madame la Présidente, d'avoir organisé cette Conférence.

Nous nous trouvons, il est vrai, à un important carrefour: il est en notre pouvoir de continuer à écrire l'histoire de la réussite du GATT et de l'OMC - l'histoire d'une réussite de plus de 50 ans - en lançant un nouveau cycle de négociations globales sur la libéralisation du commerce international. Ce serait refuser de relever le défi que de vouloir limiter les négociations au programme incorporé. La position de l'Allemagne est donc claire: de concert avec nos partenaires de l'UE, nous demandons que débute en janvier 2000 un nouveau cycle qui n'exclue d'emblée aucune question liée au commerce.

Permettez-moi de justifier la position adoptée par l'Allemagne:

1. Notre expérience de l'ouverture des marchés s'est avérée extrêmement positive. Cette orientation de la politique économique a constitué un élément moteur essentiel de ce qu'il est convenu d'appeler le miracle économique accompli par l'Allemagne après 1945.

Nous pouvons escompter qu'une plus ample réduction des droits de douane et d'autres obstacles au commerce, ainsi qu'un renforcement des règles multilatérales de l'OMC, imprimeront un nouvel élan au commerce, à la croissance et à l'emploi, pas uniquement dans les pays industrialisés mais bien dans tous les pays.

2. Un autre argument que j'apporterai en faveur d'un nouveau cycle englobant toutes les questions liées au commerce est que seule une démarche suffisamment large permettra de trouver une solution globale équilibrée pour tous, et j'insiste sur le mot "tous".

3. Seul un vaste mandat de négociation peut permettre de régler la question toujours plus pressante du lien entre la politique commerciale et les autres domaines de la politique, comme l'investissement, la concurrence, l'environnement, la santé, la protection du consommateur, ainsi que les normes du travail et les normes sociales.

Il nous faut donc négocier des règles qui n'aient pas seulement une incidence sur la politique commerciale menée dans le cadre de l'OMC. C'est la seule façon d'éviter le retour, à long terme, du protectionnisme et de pratiques unilatérales. C'est la seule façon de garantir à tous les Membres de l'OMC tant la stabilité du système commercial multilatéral qu'une croissance économique durable.

4. L'un des objectifs principaux de l'Allemagne dans le cadre d'un nouveau cycle est d'œuvrer à une meilleure intégration des pays en développement – et en particulier des moins avancés d'entre eux – au système commercial multilatéral. À cet égard, l'amélioration de l'accès aux marchés des pays industrialisés pour les produits en provenance des pays en développement sera déterminante.

Un nouveau cycle nous permettra en outre d'aborder les problèmes spécifiques que rencontrent les pays en développement dans la mise en œuvre des accords en vigueur, y compris de mettre bien au point les règles relatives au "traitement spécial et différencié".

Notre approche globale des négociations est ambitieuse, notamment parce que nous souhaiterions que le cycle ne dure pas plus de trois ans; mais un grand nombre de questions dites nouvelles sont débattues depuis longtemps à l'OMC. Les travaux et études préparatoires de base concernant toutes ces questions sont déjà faits. Il importe maintenant de tirer de tout cela les conclusions qui s'imposent afin d'élaborer une politique et d'adopter les mandats de négociation appropriés.

Étendre à ces domaines le champ d'application des règles de l'OMC est, avantage non des moindres, dans l'intérêt des petits partenaires commerciaux et des pays en développement, en ce sens qu'ils trouveront là une garantie juridique et une protection accrue face aux mesures unilatérales, et qu'ils en retireront un surcroît de force.

Un dernier point, Madame la Présidente, concernant ce qui est "praticable": nous devrions profiter de cette Conférence pour ficeler un programme restreint, qui permette de régler certaines questions prioritaires. Ce à quoi l'Allemagne aspire donc, c'est à la conclusion d'une décision ministérielle qui tende à rendre plus transparents pour la société civile les travaux de l'OMC. Nous proposons en particulier l'adoption d'une décision ministérielle allant dans le sens de l'initiative de l'UE, qui veut que tous les pays industrialisés et, dans la mesure du possible, les pays en développement avancés, s'engagent à accorder aux pays les moins avancés, à partir de 2003, un accès en franchise de droits pour la quasi-totalité de leurs produits.

Madame la Présidente, chers collègues, il nous incombe à tous de faire en sorte que la troisième Conférence ministérielle de l'OMC soit une réussite. Cette Conférence, cette ville, doivent donner aux milieux économiques mondiaux le signal du lancement d'un nouveau cycle, celui du millénaire, celui de Seattle.

Au cours de ce cycle, nous devons assumer notre responsabilité en ce qui concerne le développement durable et les aspects sociaux du commerce.

Voilà ce qu'attendent de nous nos électeurs et les milieux d'affaires internationaux – rien de moins.
